



DOCUMENT DE TRAVAIL

Conseil de Développement
du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

COMMISSION : Aménagement, urbanisme et paysages

Titre : Synthèse des travaux de la Commission Aménagement, Urbanisme et Paysages

Responsable de commission : Louis-Marie GIACOBBI, Nikola WATTE

Contributeurs : Pierre ARNOULT, René CHAIX, Véronique ESVAN, Louis-Marie GIACOBBI et Nikola WATTE

Participants de la commission : José AGUILAR, Pierre ARNOULT, Jean-Louis ATOCH, Patricia BOULLE, Jean Pierre BOUSQUET, René CHAIX, Véronique ESVAN, Louis-Marie GIACOBBI, Elise GORON, Joël GRILLASCA, Richard LAMBERT, Gérard LEGRE, Suzanne LAUGIER, Marie-Claude PELISSIER, Hélène PIET-SARNET, Michèle SPIRE-VISSEAU, Nikola WATTE

Contributeurs d'amendements : Pascal AUDA, Christian KERNEIS, Laurence GAUD, Robert GAGO, Dominique ODDO, Jean POVEDA

Date de soumission au CO : 13.11.2014

Date de validation par le CO : 19.11.2014

La commission regroupe 17 personnes. Son déroulé a permis la participation de tous ses membres par le biais d'internet, une réunion et par conférence téléphonique.

La première réunion a fixé une orientation du travail en deux sous-thèmes:

- Energies Renouvelables
- Urbanisation et paysages

Ces deux structures ont permis de définir des propositions d'objectifs pour la future charte.

I. ENERGIES RENOUVELABLES

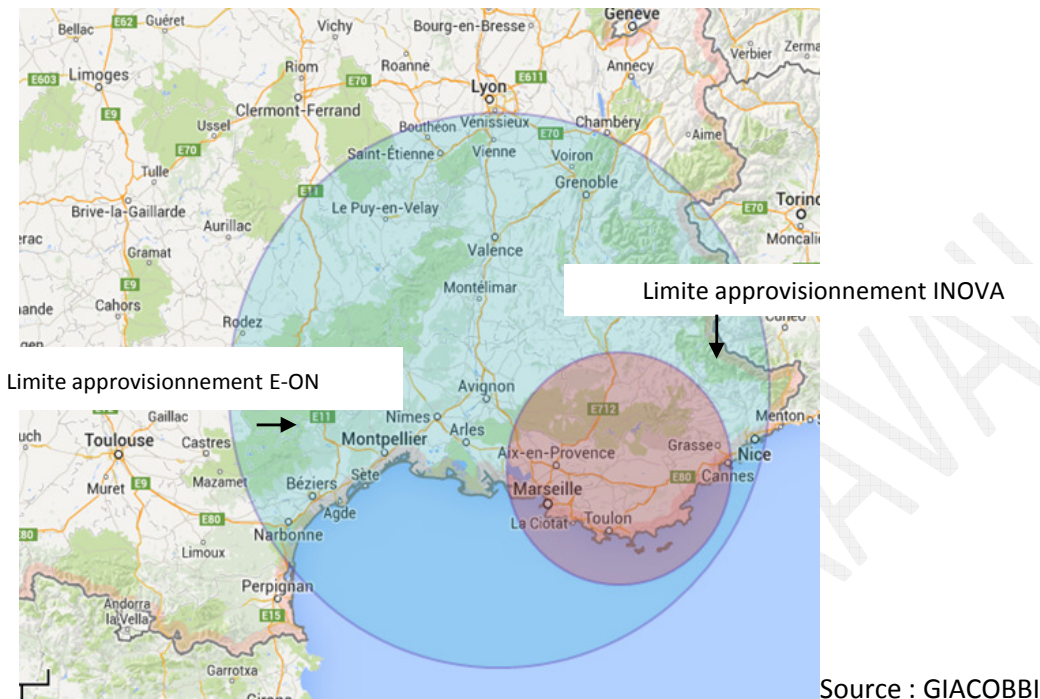
Le territoire du futur PNR montre **d'importantes ressources en énergies renouvelables** ainsi que la nécessaire **recherche d'un équilibre entre l'implantation d'unités de production d'énergie et leurs impacts sur les paysages, sur la ressource en eau, sur les écosystèmes et sur les terroirs agricoles.**

Une ventilation par types de production dénote :

- **une production photovoltaïque** sur des structures au sol (panneaux) en accroissement (5 en service, 5 avec permis de construire accordés et 12 en cours, prospectés ou à l'étude en 2010, avec depuis de nombreux projets à l'étude) qui impacte des superficies non négligeables (370,2ha) parfois dans des zones reconnues comme riches par leurs valeurs écologiques (ZNIEFF).

- **une production d'énergie à partir de la biomasse importante**, avec un relatif développement pour l'utilisation de plaquettes dans les chaufferies (7 chaufferies pour une production de 1495 KW, utilisant 1662t de bois). Il est important d'insister que deux centrales électriques à biomasse (INOVA et E-ON) risquent d'impacter le territoire du futur PNR, ce dernier étant à la confluence des zones d'approvisionnement des deux structures:

Les limites d'approvisionnement des centrales à biomasse Inova et E-on



- ⇒ Le projet INOVA réalisé dans le futur PNRSB (commune de Brignoles) devant utiliser 180.000 t de bois /an prélevé dans un rayon de 100km.
Notons que cette infrastructure fait l'objet d'un vif débat:
Pour les promoteurs du projet : l'importance du volume de bois disponible, la création d'emplois (300), la rentabilité économique de la forêt, un moyen de gestion durable de la forêt, l'ouverture des milieux.
Pour les détracteurs : des impacts environnementaux nocifs pour l'environnement (un volume de bois prélevé trop important impliquant des conséquences notables sur les paysages et la biodiversité forestière, une dérégulation hydrologique et des risques liés à l'instabilité des sols (risques d'érosion, la création d'infrastructures pérennes nécessaires à l'accès d'engins de débardage et de camions...) ainsi que des impacts économiques (mise à mal des filières locales existantes et/ou potentielles face au gigantisme d'Inova , faible rendement de l'exploitation).
- ⇒ La centrale électrique à Biomasse E-ON située à Gardanne, hors limites du PNR (40km en moyenne du « centre » du futur PNR) devant consommer le volume de 800.000t de bois par an, présente, par son rayon de prélèvement de 450km, un impact supplémentaire sur le territoire du futur PNRSB. Ce projet suscite un débat élargi et des craintes semblables à celui d'INOVA, très gravement amplifiées par ses besoins gigantesques de combustible qui menacent de provoquer une exploitation irraisonnée des forêts dans sa zone d'approvisionnement ainsi qu'un déséquilibre et des conflits avec les autres filières utilisatrices de bois.

Le Schéma Régional Eolien, très généraliste, dénote des possibilités d'utilisation de **l'énergie éolienne** sur le territoire du parc avec la présence de gisements avec vitesse moyenne de vents à 80m comprises entre 4,5 et 7,5 m/s. Dans le contexte actuel, un seul projet de parc éolien est clairement identifié dans le futur PNR (projet pour l'installation de 18 à 20 unités de « grand éolien » d'une puissance >350 KW pour une hauteur de 80 à 50m) dans la Forêt domaniale des Morières. Cette forêt possède une biodiversité



D O C U M E N T D E T R A V A I L

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

remarquable et reconnue des services de l'Etat : Site Natura 2000 (FR 9301608 « Mont Caume Mont Faron – Forêt Domaniale des Morières) et réserve biologique dans les travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les atteintes aux sites et paysages de l'éolien terrestre doivent nous amener à refuser toute implantation de type « grand éolien » sur le territoire du PNR. Signalons qu'un projet sur les crêtes de la Sainte-Baume a été abandonné.

Les gaz et huiles fossiles de roche mère « non conventionnels » ou « gaz et huiles de schiste »

Aucune ressource en gaz de schiste n'est connue en Sainte-Baume et il n'y a pas de projet de prospection depuis l'arrêt du permis de Brignoles. Les engagements nationaux visent à l'interdiction de toute prospection par fracturation hydraulique, mais les événements récents survenus dans le PNR du Lubéron et les « annonces » incitent à la plus grande vigilance.

Les objectifs proposés dans le cadre de la réalisation de la future Charte

OBJECTIFS 1 : LE PNRSB : UNE INSTANCE DE RELAIS, DE REFLEXION, DE CONCERTATION ET DE PROPOSITIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

- Etre le relais à l'échelle locale des grands objectifs en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- Favoriser la mise en place d'un « Plan local de l'énergie » (PLE) et d'un Livre Blanc de l'Energie ;
- Promouvoir le dialogue et la concertation intercommunale.

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR UNE LA PRODUCTION ENERGETIQUE LOCALE POUR UNE CONSOMMATION A PETITE ECHELLE

- Informer les populations par un Espace Information Energie ;
- Mettre en place un plan durable pour lutter contre la précarité énergétique à partir des potentialités locales ;
- Favoriser le développement de chaufferies à biomasse à échelle locale pour des structures collectives ou privées en veillant au respect de l'environnement et à l'absence de nuisances pour les riverains ;
- Aider les communes et les EPCI à mener une politique exemplaire de maîtrise de l'énergie ;
- Mettre en place une politique de soutien et de formation aux entreprises locales.

OBJECTIF 3 : ASSURER UNE ADEQUATION DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PATRIMOINES AGRICOLES ET NATURELS

- Inciter les projets d'installations photovoltaïques et du petit éolien sur les espaces artificialisés en favorisant l'implantation de centrales sur les bâtiments agricoles ou industriels existants, parkings, zones d'activités et espaces dégradés.
- Proposer que tout projet relatif à l'installation de structures énergétiques soit transmis aux instances du PNR afin qu'il donne un avis sur la pertinence des projets.
Dans la mesure du possible aboutir à un outil cartographique à l'échelle du PNR permettant de recenser les espaces présentant une richesse patrimoniale (patrimoine naturel, culturel, agricole) en amont des études d'impacts afin de fournir un avis sur les projets de structures énergétiques en amont des études d'impacts. Cette approche pourrait permettre un avis et une meilleure prise en compte des projets sur espaces fragiles (zones agricoles, espaces naturels à valeurs environnementales reconnues (en particulier zones Natura 2000, ZNIEFF, Trames vertes et bleues....) et les sites et paysages patrimoniaux (en particulier ceux à forte visibilité);
- Devenir un espace de veille, d'information, de débats et de propositions, sur la mise en place et/ou le devenir de structures à fort impact dans le territoire (Inova, E-ON et le cas échéant Gaz de schiste).



DOCUMENT DE TRAVAIL

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

II. URBANISATION ET PAYSAGES

Le territoire du futur PNRSB présente deux caractères majeurs dénotés dans le diagnostic partagé : un développement démographique et urbain rapide, accompagné par un phénomène d'artificialisation de l'espace, un « millefeuille » administratif : deux départements, sept structures intercommunales et 4 SCoT nécessaire de fédérer.

Les objectifs proposés dans le cadre de la réalisation de la future Charte

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LES ACTIONS FONCIERES

- Favoriser une politique foncière agricole ambitieuse en rencontrant les acteurs fonciers et en réfléchissant sur la mise en place d'un « Observatoire foncier », recensant les transactions sur la totalité du périmètre du PNR (au vu de la bi- départementalisation des services) et informant les usagers ;
- Inciter une politique d'intervention foncière sur les espaces naturels (TDENS, l'EPFR, la SAFER, les associations ou mécènes..);
- Encourager et étudier les potentialités de mise en place de processus structurants de type PAEN (interpellant les départements) et ZAP ;
- Améliorer l'information des décideurs.

OBJECTIF 2 : PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'URBANISATION ET DES PAYSAGES

A .Eviter le mitage urbain et l'artificialisation des territoires

- Proposer la limitation de la consommation et l'artificialisation de nouveaux espaces agricoles et naturels ;
- Inciter une urbanisation raisonnée des villes, des villages et de leurs hameaux dans le prolongement du bâti existant, sans heurt ni rupture en évitant le « mitage » en accord avec les PLU et les SCOT ;
- Favoriser des projets centrés sur la revitalisation des centres villes, la qualité architecturale et la sauvegarde du patrimoine ;
- Impulser une nouvelle politique dans les entrées de villes : Proposer un code de bonne conduite concernant l'affichage publicitaire, proposer une requalification des zones d'activités en entrée de communes et y intégrer fortement des projets d'énergies renouvelables (exemple photovoltaïque sur toits, à petite échelle) ;
- Soutenir la création et le développement des parcs, jardins, espaces verts, parcours sportifs ou de détente, sentiers de randonnée balisés ;
- Favoriser le développement d'éco-quartiers, peu consommateurs en énergie.

B. Impulser une nouvelle politique de transports

- Favoriser le développement des modes de transports doux communaux et intercommunaux (cheminements piétonniers, pistes cyclables en site propre, ...);

C. Proposer une durabilité des paysages

- Favoriser la création et le développement de paysages emblématiques et lutter contre la banalisation des paysages, sans toucher aux paysages naturels ;
- Favoriser la réhabilitation du petit bâti rural (restanques, bergeries.....) permettant une ouverture des milieux en accord avec la Commission Forêt et Culture ;



D O C U M E N T D E T R A V A I L

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

- Accompagner les démarches de créations de paysages du quotidien dans le but de soigner les réalisations en proposant un accompagnement technique ou la réalisation d'un guide des bonnes pratiques ;
- Recenser et réfléchir au traitement des point-noirs paysagers ;

D .Faire du PNR un lieu de réflexion, de propositions et d'informations sur les grands projets structurants l'ensemble du périmètre du territoire

- Identifier et cartographier des espaces sensibles sur lesquels certains types d'infrastructures (routières, industrielles, ferroviaires) menacent le développement durable du territoire. Ce travail pourrait être réalisé à partir d'une d'étude approfondie du zonage SRCE –TVB-zones réglementées à l'échelle communale dans le périmètre du PNR qui pourrait être un outil d'aide à la décision et de concertation de l'instance PNR dans le circuit des demandes d'autorisation de projet (type associé à l'autorité environnementale);
- Proposer que tout projet relatif à l'installation de grands projets structurants soit transmis aux instances du PNR, en amont des études d'impacts, afin qu'il donne un avis sur la pertinence des études du projet ;
- Devenir un espace de veille, d'information, de débats et de propositions, de grande vigilance sur la mise en place d'aménagements structurants à forts impacts dans le territoire comme le projet LGV. Ce dernier présente par la superficie qu'il implique, par ses conséquences environnementales (atteintes à la biodiversité, aux paysages, risques de dérégulation hydrologique et érosions, création d'infrastructures viaires pérennes) et économiques (terres agricoles et foncier impactés) un risque majeur pour le territoire du PNR.

OBJECTIF 3 : IMPULSER, COORDONNER ET SOUTENIR LES POLITIQUES DE PREVENTION DES RISQUES

- Sensibiliser les habitants aux risques spécifiques du territoire qu'ils soient naturels (incendies, inondations) ou anthropiques (risques technologiques, pollution des nappes phréatiques, des rivières...) à partir d'un atlas des risques existants ;
- Informer les collectivités locales sur les risques Inciter les communes du territoire à mettre en place leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, naturels et technologiques (DICRIM).